

## PROCEDURE D'AFFECTATION DES ELEVES RECRUTES DANS LES PARCOURS SHN AU LYCEE EMILE ZOLA ET AU CREPS D'AIX EN PROVENCE

**Ce document est destiné aux responsables légaux et aux établissements d'origine des futurs élèves SHN du lycée Emile Zola.**

Toutes ces procédures comportent toujours trois étapes : l'orientation, l'affectation et l'inscription,

L'orientation et l'affectation se font en collaboration avec l'établissement d'origine, L'inscription se fait sous l'entière responsabilité de la famille.

Les fédérations désignent les candidats à la formation, elles ne maîtrisent pas les procédures d'affectation. Donc n'hésitez pas à partager ce document avec vos interlocuteurs dans l'établissement d'origine.

### **1. Pour les élèves qui rentrent en seconde ou en 1ère technologique.**

#### a) l'affectation

Une fois que l'orientation est confirmée et que le recrutement fédéral est effectif il faut que la famille formule un vœu d'affectation vers l'établissement d'accueil (celui-ci est désigné par la fédération). C'est l'établissement d'origine qui gère cette étape. Cette demande se fait par voie informatique, seul l'établissement scolaire d'origine peut avoir accès au réseau intranet permettant de formuler la demande d'affectation.

**L'établissement d'accueil (lycée polyvalent Emile Zola) doit absolument figurer en 1<sup>er</sup> vœu.**

Lorsque cette saisie est effectuée, l'établissement d'origine imprime une fiche récapitulative de saisie en double exemplaire qui sera signée par le responsable légal (il est conseillé que la famille conserve un exemplaire). A cette étape, la famille a la garantie que la demande a bien été formulée et envoyée à la direction académique du département où se trouve l'établissement d'accueil.

*Les établissements d'origine situés hors académie passeront par l'application ministérielle leur permettant d'accéder aux procédures d'affectation dans chaque académie*

<https://tsaext-pr.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/accueilCarte>

Attention les délais sont très courts le serveur de l'académie Aix-Marseille fermera dans la première ou deuxième semaine de juin (se référer aux dates indiquées sur l'application ci-dessus).

b) l'inscription

L'inscription se déroule une fois que l'affectation est prononcée (fin juin / début juillet),

Les parents dans un périmètre raisonnable de l'établissement viendront accomplir les formalités d'inscription directement au lycée (elles sont affichées quelques semaines au préalable sur le site du lycée Emile Zola pour les secondes). Pour les familles éloignées, elles recevront un dossier d'inscription qui devra être renvoyé le plus rapidement possible dûment complété avec les pièces demandées. Il est à noter que les SHN ne suivent aucune option facultative.

## **2. Pour les élèves qui rentrent en 1ère générale ou en terminale**

a) pas d'affectation officielle, les établissements d'origine enverront le dossier d'orientation qui précise les enseignements de spécialité et les bulletins scolaires dans les meilleurs délais au lycée Emile Zola (au plus tard deuxième semaine de juin).

Le lycée Emile Zola possède une offre de formation très variée (voir site internet du lycée), certaines spécialités proposées (les moins demandées) ne sont pas accessibles en présentiel pour les SHN. Il est nécessaire de se renseigner auprès des référents scolarité du CREPS Aix en Provence ou du référent SHN du lycée Zola.

b) l'inscription

Même procédure que précédemment

*Contact : M. Bernard CPE et référent sport performance*

*04 42 93 87 16 (de préférence entre 17 et 19 heures)*